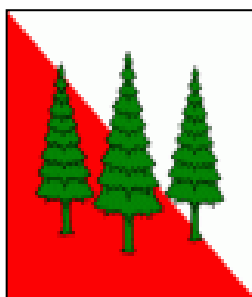


# *Conseil Communal d'Epesses*

## *Procès-verbal de la séance*



*du 10 décembre 2007*



---

**Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée  
le lundi 10 décembre 2007 à 20 :00 à la salle du Conseil d'Epesses avec,  
pour ordre du jour :**

<b>APPEL DES MEMBRES</b>	<b>3</b>
<b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>3</b>
<b>2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2007</b>	<b>3</b>
<b>3. BUDGET 2008</b>	<b>3</b>
<b>4. PREAVIS MUNICIPAL N° 5/07 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT RELATIF A LA TAXE DE SEJOUR ET A LA TAXE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES DANS LA COMMUNE D'EPESES</b>	<b>3</b>
<b>5. INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE FUSION</b>	<b>4</b>
<b>6. RAPPORT DE LA COMMISSION STATUANT SUR L'ART. 41B DU REGLEMENT DE POLICE</b>	<b>5</b>
<b>7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE</b>	<b>5</b>
<b>8. COMMUNICATIONS DU BUREAU</b>	<b>6</b>
<b>9. DIVERS</b>	<b>6</b>
<b>CONTRE-APPEL</b>	<b>7</b>



## **Appel des membres**

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, le Président, Christian Chappuis, salue la Municipalité, les invités, la presse et l'assemblée, puis ouvre cette séance.

La secrétaire procède à l'appel : 27 membres sont présents, trois Conseillers communaux sont excusés.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président énonce l'ordre du jour qui est ensuite voté et accepté à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007**

Chacun ayant reçu le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007, sa lecture n'est pas souhaitée. Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

## **3. Budget 2008**

La parole est donnée à Didier Rouge, rapporteur de la CoFin. Dite commission, composée de Jean-Marc Oggier, Boris Vajdovsky et Didier Rouge, s'est réunie le 19 novembre écoulé en présence de la Municipalité in corpore ; Jean-Marc Badoux, Martial Duboux et notre boursier, Jacques Bertholet, étant excusés. Les membres de la CoFin ont reçu toute explication appropriée concernant les points ayant retenu leur attention.

L'excellente présentation du budget est ici relevée ; Jacques Bertholet, Boursier et la Municipalité en sont vivement félicités.

En conclusion et au vu de leur analyse, la commission des finances unanime recommande aux Conseillères et aux Conseillers d'accepter le budget 2008 de la Commune d'Epesses tel que présenté, se soldant par un excédent de dépenses de Fr. 127'600.--.

Notre Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Blaise Duboux demande la parole ; il souhaite quelque explication sur les points « Etude parking » et « Divers & imprévus » concernant le « Plan des investissements » du budget (page 24). Louis-Philippe Porchet, Municipal, répond que dits investissements concernent des prévisions à long terme et que toute dépense y relative fera l'objet d'un préavis municipal adéquat.

Jean-René Gaillard demande la parole concernant le poste « 430 Routes » et plus exactement « Eclairage public » ; participations et/ou quelques travaux ont-ils été prévus dans ce cadre ? Jacques Oberli, Municipal, répond que pour l'heure l'aménagement spécifique reste bloqué.

Blaise Duboux souhaite quelques informations en rapport au « Syndicat des Hauts d'Epesses » ; Jacques Oberli, Municipal, répond qu'aucun document chiffré ne leur est parvenu à ce jour.

La parole n'est plus demandée.

Le rapporteur relit les conclusions du rapport de la CoFin et le Budget 2008 est soumis au vote. Ce dernier est accepté à l'unanimité. Madame le Syndic libère notre Boursier.

## **4. Préavis municipal n° 5/07 concernant l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires dans la commune d'Epesses**

Madame le Syndic nous informe et corrige une « coquille » qui s'est malencontreusement glissée dans le préavis municipal 05/07 à la dernière page et nous demande de ne pas en tenir compte.

Le rapporteur, Christian Yves Dick étant excusé, la parole est donnée à Frédéric Hegg, président. Cette commission, également composée de Margaret Massy, de Marco Diaz et de Pascal Fonjallaz s'est rencontrée le 29 novembre 2007. Nicole Gross, Syndic, y a représenté la Municipalité.



Dans le règlement communal instituant une taxe de séjour, il y aurait lieu de modifier les barèmes figurant à l'art. 7, lettre b, à savoir :

- location de courte durée (jusqu'à 60 jours consécutifs) 9 % du prix de location, mais au minimum Fr. 30.— par mois ;
- location de longue durée (plus de 60 jours) 18 % du prix de la location mensuelle nette, mais au minimum Fr. 75.--, pour un temps effectif d'occupation dans l'année de plus de 60 nuitées.
- **le taux de 27 % est excessif et l'alinéa est supprimé.**

En conclusion, compte tenu des arguments cités dans le rapport idoine et consciente que cette taxe ne rapporte que de petits montants, la commission dans sa majorité, propose à l'assemblée d'approuver le règlement, ainsi modifié, relatif à la taxe de séjour de la commune d'Epesses.

Notre président prend la parole et explicite l'amendement proposé par la commission pour l'adoption du nouveau règlement communal instituant une taxe de séjour. Il convient donc de supprimer le 2<sup>ème</sup> alinéa, lettre b, de l'article 7 (page 3) relatif à la location de longue durée. Il est précisé que l'amendement est soumis à votation dans un premier temps, puis que le Règlement communal instituant une taxe de séjour, tel qu'amendé, est soumis à votation pour acceptation ; Christian Chappuis invite la Municipalité, ainsi que l'assemblée à s'exprimer.

Madame le Syndic déclare que la Municipalité se rallie à la décision de la commission. Quelques précisions sont encore apportées par Nicole Gross au moyen d'un graphique exposant la situation des tarifs de taxes de séjour, puis nous passons aux votations.

L'amendement est accepté à tel que présenté l'unanimité.

Le rapporteur relit les conclusions du rapport concernant l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la taxe de séjour dans la commune d'Epesses ; le règlement est accepté à l'unanimité tel qu'amendé.

## 5. Information sur le processus de fusion

La parole est donnée à Florence Gross, représentante du comité intercommunal pour la commune d'Epesses, qui procède à un point de situation.



Le Groupe de Travail pour un projet de fusion de communes s'est réuni les 23 octobre et 15 novembre derniers à la préfecture, en présence de Madame le Préfet. Un calendrier permettant de faire aboutir le projet dans des délais tenant compte des impératifs de mise en œuvre et de durée de législature a été fixé. Il a également été émis le souhait de faire participer la population de manière active à ce projet ; dans ce but, un questionnaire personnel qui portera sur les différents objets liés à ce projet sera adressé à la population concernée, courant janvier. Les conseillers communaux seront régulièrement informés du déroulement du processus. Un effort particulier d'information devra être porté par tous les intervenants auprès de la population.

Il est procédé à la formation des cinq commissions thématiques qui sont les suivantes :



**a. Finances :**

-  Didier **ROUGE** (membre)
-  Jean-Daniel **BERTHET** (suppléant)

**b. Prestations et personnel :**

-  Alain **PALEY** (membre)
-  Jean-René **GAILLARD** (suppléant)

**c. Communication :**

-  Blaise **DUBOUX** (membre)
-  Frédéric **HEGG** (suppléant)



**d. Conventions**

 Luc **MASSY** (membre)  
 Pierre **FONJALLAZ** (suppléant)

**e. Institutions :**

 Catherine Laure **FONJALLAZ** (membre)  
 Christophe **CUENDET** (suppléant)

Une première réunion des commissions et du comité intercommunal aura lieu à Grandvaux le 22 janvier prochain à 20 :00.

Une seule personne uniquement sera chargée des contacts avec les médias en ce qui concerne ce projet de fusion ; Madame Nicole Gross, Syndic, a été désignée par Madame le Préfet

Le président remercie d'ores et déjà les membres des commissions thématiques pour leur engagement et pour le travail qu'ils vont effectuer.

### **6. Rapport de la commission statuant sur l'Art. 41b du Règlement de police**

La parole est donnée à Blaise Duboux, rapporteur. Cette commission, également composée de Hélène Fonjallaz, Jean-Marc Dupont, Jean-Marc Oggier, Boris Vejdovsky s'est réunie à deux reprises, les 13 et 27 novembre derniers. La commission tient à remercier Madame le Syndic concernant la transmission de nombreux documents utiles en relation avec cet objet.

Considérant que pour la commission, le seul maintien de l'art. 41b ne saurait régler la question de l'utilisation non règlementaire de la plage de la Budaz.

Que ladite commission considère qu'il est du devoir de la Municipalité de prendre toutes mesures visant à l'application effective et durable de l'art. 41b ; le développement et l'aménagement de la plage de la Budaz pourraient être un moyen de décourager tout comportement non conforme au règlement de police.

La commission ad hoc considère enfin que seul un traitement à long terme de la question permettra d'éviter les tensions au sein de la population de la commune, ainsi que la diffusion d'une image extérieure défavorable.

En conclusion et au vu de ce qui précède la commission nous propose de maintenir l'article 41b tel que figurant dans le règlement de police communal.

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole est donnée à Jean-Marc Badoux qui se réfère à sa demande de consultation de plusieurs intervenants lors de la dernière séance ; il demande si cela a été fait. Blaise Duboux déclare que dans le mandat consigné par le Bureau, il n'a pas été fait mention de considérer les différents intervenants.

Blaise Duboux précise qu'il s'agit effectivement de maintenir l'art. 41b sur l'ensemble des rives du territoire communal. Louis-Philippe Porchet, Municipal, explique que chaque commune possède un règlement identique et qu'elle est responsable de son application.

La parole n'étant plus demandée, le rapporteur relit les conclusions du rapport de la commission relatif à la « Pétition du 7 juillet 2007 Plage de la Budaz ».

L'article 41b tel que figurant dans le Règlement de police communal est maintenu par 24 voix, 2 abstentions et aucun avis contraire. Le Président remercie le rapporteur.

### **7. Communications de la Municipalité**

★ Yvan Rey, Municipal nous donne lecture du rapport de la Municipalité d'Epesses sur la motion intitulée « création sur le territoire communal d'un aire de lavage du matériel de pulvérisation viticole et domestique avec récupération des eaux. Le traitement approprié des résidus se ferait dans le cadre intercommunal.



- ✦ Au vu dudit rapport, la Municipalité a décidé de ne pas aller plus avant dans l'étude d'implantation d'une telle installation, mais sa position pourra bien évidemment évoluer en fonction des nouvelles technologies permettant de faire face aux exigences écologiques actuelles et futures. Suite à cette lecture, Blaise Duboux émet la remarque qu'il est quelque peu réducteur de répondre aussi simplement à un problème aussi préoccupant ; car il s'agissait ici de se comporter simplement comme des gens professionnellement formés à respecter un certain nombre de procédés afin de respecter l'environnement.
- ✦ Jacques Oberli, Municipal, signale que la Fête de Noël de notre village aura lieu le jeudi 20 décembre, dès 19 :30, à la Grande Salle. Il fait appel à des volontaires pour la décoration de la salle. Il signale encore qu'une modification est intervenue concernant les travaux à l'entrée du cimetière (création de places de parc et aménagement d'un abri pour conteneurs à ordures) ; en finalité deux places de parc pour cars seront aménagées et la surface d'entreposage des containers sera déplacée.
- ✦ Louis-Philippe Porchet, Municipal, annonce qu'il sera procédé à une attribution de numéros des maisons dans tout le village, ainsi qu'à une modification des noms de rues qui seront rebaptisées selon un processus rigoureux. Ce travail sera mis en place dès l'année prochaine et dans un délai de deux ans (2010), délai imparti par l'Etat et la Confédération.
- ✦ Madame le Syndic ajoute que cette mise en place est requise dans le cadre du prochain recensement. Elle tient, par ailleurs, comme chaque année à cette époque, à nous faire un point de situation sur les travaux de l'année écoulée et de certains dossiers stratégiques. Puis elle nous souhaite de joyeuses fêtes de Noël.

## **8. Communications du Bureau**

- ✦ La prochaine séance du Conseil communal est annoncée pour le lundi 30 juin 2008.
- ✦ Monsieur Jean-François Croset succèdera à Madame Florence Siegrist en charge de la Préfecture dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- ✦ Notre Président nous remercie toutes et tous pour le travail accompli au cours de 2007 et nous souhaite également de très belles fêtes de fin d'année.

## **9. Divers**

- ✦ Pascal Fonjallaz s'enquiert des amendes qui auraient été délivrées de manière non adéquate sur les places de parc de la Motte. Louis-Philippe Porchet déclare qu'après une période d'avertissements dans le but de sensibiliser la population au respect des règles de parcage, des contrôles seront désormais effectués régulièrement et les véhicules en infraction seront verbalisés.
- ✦ Jean-Marc Oggier rebondit sur la décision consécutive au rapport de la commission statuant sur l'Art. 41b du Règlement de police. Peu convaincu que le seul maintien de l'article 41b du Règlement de police communal permette d'assurer à long terme une utilisation réglementaire des sites de la commune, en particulier la plage de la Budaz. Il souhaite accompagner l'application dudit article d'un projet permettant la réappropriation des lieux par la population de la commune. C'est à ces fins qu'il dépose une motion demandant à la Municipalité d'Epesses de :
  - prendre toutes les mesures appropriées pour assurer que l'article 41b soit appliqué et respecté sur tout le territoire de la commune ;
  - concevoir et mettre en œuvre une solution à long terme préservant les intérêts des habitants d'Epesses, ainsi que ceux de la commune. Par exemple aménager la plage et son accès.
- ✦ La discussion est ouverte. Jean-Marc Oggier nous donne lecture de la motion qu'il dépose ce 10 décembre 2007 au Conseil communal. Dite motion est soumise à votation et est acceptée par 25 voix, une abstention et aucun avis contraire. Elle est remise directement à la Municipalité.
- ✦ Antoine Bovard interpelle la Municipalité quant au remplacement possible du municipal en charge, par l'un de ses collègues, lorsqu'il ne peut se rendre à une rencontre du Syndicat d'améliorations foncières.



- ✦ Jacques Oberli s'explique. Antoine Bovard insiste sur le fait que parfois des décisions importantes sont à prendre, qu'elles engagent la Municipalité ainsi que les finances communales et qu'il serait bon d'être en possession d'une réponse afin que les travaux puissent suivre leur cours.
- ✦ Blaise Duboux déclare à son tour qu'il s'agit là d'une requête précise et importante et que nous devons garantir le remplacement.
- ✦ Le Président ouvre la discussion. Cette demande émane du Syndicat lui-même et des modalités doivent être mises en place avec la Municipalité. La parole n'est plus demandée. Il n'y a plus de divers.

### **Contre-appel**

La secrétaire procède au contre appel.

Le Président Christian Chappuis nous fait part de ses meilleurs vœux de fin d'année et clôt la séance.

Il n'y a plus questions, ni commentaires.

La séance est levée à 21 :50

**Ainsi délibéré à Epesses, le 10 décembre 2007**

**Pour le Conseil communal**

**Le Président**

**Christian Chappuis**



**La Secrétaire**

**E. Delley Leuenberger**